



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

MASTER DROIT SOCIAL PARCOURS PROTECTION SOCIALE ET RÉMUNÉRATION 2026-2027

Direction : Julien [ICARD](#) , Emeric [JEANSEN](#)

Diplôme délivré :

Master

Durée des études :

2 ans

Modalités

d'enseignement :

En apprentissage, Formation initiale

ATTENTION, Informations susceptibles d'être modifiées

Le master PSR (master Droit social – parcours Protection sociale et rémunérations) préparé dans le cadre de l'Université Paris-Panthéon-Assas est une formation professionnalisante qui alterne enseignements (par des universitaires ainsi que par des professionnels) et activité professionnelle dans des organismes de sécurité sociale et de la protection sociale complémentaire. Le master PSR forme des juristes spécialistes qui deviendront des professionnels de la sécurité sociale et de la protection sociale complémentaire.

Le master PSR s'attache à former les étudiants à leur future vie professionnelle.

Les étudiants doivent également rédiger un mémoire qui leur permettra d'acquérir des qualités indispensables de recherche et de rédaction.

OBJECTIFS

Les objectifs pédagogiques du master 2 de Droit social parcours protection sociale et rémunérations :

- Connaissance des principes essentiels du droit de la protection sociale, de la santé au travail et de la rémunération complémentaire
- Aptitude à la rédaction d'une consultation en droit de la protection sociale, droit pénal, droit administratif
- Aptitude au traitement d'un contentieux URSSAF
- Maîtrise du droit de la protection sociale français, européen et international

ADMISSIONS

POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026-2027 :

Accès bac+3 pour les titulaires d'une licence : [Capacités d'accueil et modalités d'accès](#)

Attendus

Sont requis une moyenne générale satisfaisante au cours de la Licence ainsi que des bons résultats en droit du travail.

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris-Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@assas-universite.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



FORMATIONS : **DRIT** • **SCIENCES POLITIQUES**
ÉCONOMIE • **GESTION** • **INFORMATION - COMMUNICATION**

Le fait d'avoir suivi la matière « droit du travail » en TD, de maîtriser au moins une langue étrangère (notamment l'anglais) et/ou de justifier d'une première expérience professionnelle dans une structure juridique sera particulièrement apprécié.

Critères généraux d'examen des candidatures

Le premier critère d'examen est académique : les résultats universitaires seront spécialement appréciés et la maîtrise des bases du droit du travail sera particulièrement attendue.

Le second critère dépend de la motivation du candidat tenant dans l'élaboration d'un projet professionnel cohérent au regard de la formation.

Modalités d'examen des candidatures

La sélection s'effectue en deux temps : dans un premier temps, sur dossier et, dans un second temps, à l'issue d'un entretien oral d'une dizaine de minutes au cours duquel l'échange portera sur le parcours du candidat, ses connaissances en droit social, son projet professionnel et ses domaines d'intérêt.

Accès bac+4 : [Capacités d'accueil et modalités d'accès](#)

Dans ce cas, la 2ème année de master est ouverte :
Aux candidats titulaires d'un M1 (1ère année de master) de droit.
Les titulaires d'une 1ère année de master Droit social seront privilégiés.
Le recrutement se fait sur dossier et sur entretien.

[Master 2 Droit social parcours Droit et pratiques des Relations de travail \(Formation continue\)](#)

[Master Droit social parcours Droit et pratique des relations de travail \(DPRT\)](#)

[Master Droit social parcours Droit social général](#)

[Master Droit social parcours Protection sociale et rémunération](#)

ORGANISATION DE LA FORMATION

1ère année de master - formation initiale

[Calendrier défini par l'université.](#)

2ème année de master - en alternance

Rythme de l'alternance :

Sur 12 mois, de début septembre (début des enseignements) à fin août de l'année universitaire (activité professionnelle auprès de l'organisme d'accueil) : l'acquisition des savoirs par le biais des enseignements est dispensée une semaine sur deux en alternance avec la période d'activité professionnelle dans l'organisme d'accueil. Par ailleurs, en juin et juillet les étudiants sont à temps complet dans l'organisme d'accueil.



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

PROGRAMME

Programme 2026-2027

Texte de référence :

Le règlement des études de master s'applique à tous les diplômes de master.

Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

1^{re} année (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

3 matières obligatoires :

- > Droit du contrat de travail approfondi
- > Droit des conditions de travail
- > Contentieux social

Chaque matière se compose de 36h de CM. Les matières « Droit du contrat de travail approfondi » et « Droit des conditions de travail » partagent un TD de 15h mutualisé.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et le TD est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- > Droit de la sécurité sociale

La matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- > Droit des entreprises en difficulté
- > Droit social des affaires

1 matière au choix :

- > Procédure civile (arbitrage, modes amiables, procédure civile spéciale)
- > Droit des sûretés
- > Droit des assurances
- > Protection des données à caractère personnel

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception de la matière « Protection des données à caractère personnel » qui se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire



FORMATIONS : **DRIT** • **SCIENCES POLITIQUES**
ÉCONOMIE • **GESTION** • **INFORMATION - COMMUNICATION**

➤ Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

3 matières obligatoires :

➤ Droit syndical et droit de la représentation du personnel

➤ Droit de la négociation collective et des conflits collectifs

➤ Droit social international et européen

La matière « Droit social international et européen » se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les matières « Droit syndical et droit de la représentation du personnel » et « Droit de la négociation collective et des conflits collectifs » se composent de 27h de CM et partagent un TD de 15h mutualisé.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et le TD est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières au choix :

➤ Droit pénal du travail

➤ Droit de la protection sociale complémentaire

➤ Culture juridique du droit social

➤ Droit de la fonction publique

Les matières « Droit pénal du travail » et « Droit de la fonction publique » se composent de 36h de CM, les deux autres matières de 20h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire

➤ Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

La matière « Droit de la fonction publique » ne peut être suivie que si l'étudiant ne l'a pas déjà suivie en licence.

2e année (60 ECTS)

Formation en apprentissage et en initiale

Enseignements :

UE 1 : Droit social de l'entreprise (80h, 10 ECTS)



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

- > Restructuration d'entreprise (20h)
- > Statut collectif d'entreprise (20h)
- > Rupture du contrat de travail (20h)
- > Droit du CSE (20h)

UE 2 : Droit de la protection sociale complémentaire (80h, 10 ECTS)

- > Retraite (20h)
- > Santé et prévoyance (60h)

UE 3 : Droit de l'URSSAF (60h, 10 ECTS)

- > Obligation à la dette (30h)
- > Contrôle et redressement URSSAF (21h)
- > Droit européen de la protection sociale (9h)

UE 4 : Droit de la rémunération (60h, 10 ECTS)

- > Politique de rémunération (15h)
- > Rémunération des dirigeants (15h)
- > Actionnariat salarié (15h)
- > Epargne salariale (15h)

UE 5 : Droit de la santé (40h, 6 ECTS)

- > AT-MP (30h)
- > Santé au travail (10h)

UE 6 : Contentieux de la protection sociale (16h, 4 ECTS)

- > Droit pénal et droit répressif administratif de la protection sociale (6h)
- > Contentieux de la protection sociale (10h)

UE 7 : Projet professionnel (60 h, 10 ECTS)

- > Méthodologie mémoire (10h)
- > Projet tutoré (50h)

Modalités d'évaluations :

<u>Epreuve</u>	<u>Modalités d'évaluation</u>	<u>Barème</u>	<u>Coefficient</u>
Droit de la paie (Droit de l'URSAF et Droit de la rémunération)	Écrit de 3h	20	2
Droit de la protection sociale complémentaire	Écrit de 3h	20	2
Droit du travail et de la santé au travail	Écrit de 3h	20	2
Exposé-discussion consacré à l'intégrité des thèmes de l'année	Oral	20	2
Mémoire sur un thème de protection sociale ou de droit des rémunérations	Mémoire	20	2



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

Evaluation professionnelle I : Formation en alternance ou formation initiale : évaluation par la structure d'accueil	CC	20	1
Evaluation professionnelle II : Formation en alternance : rapport d'activité ou Formation initiale : rapport de stage	Rapport	20	1

Règles spécifiques

L'alternance prévue pendant la seconde année de master est réalisée en apprentissage. Le contrat d'apprentissage est conclu pour une période de douze mois.

Les étudiants n'ayant pas conclu de contrat d'apprentissage doivent réaliser un stage de deux mois à temps plein dans une structure juridique en lien avec le droit de la protection sociale ou le droit des rémunérations sur la période immédiatement consécutive à la fin des examens écrits et oraux.

L'ensemble des enseignements délivrés durant la deuxième année de master a un caractère obligatoire.

Toute absence doit être justifiée.

Si un étudiant totalise, durant l'année, un nombre d'absences injustifiées supérieur à cinq, il perd le droit, sauf délibération spéciale de la direction du master, de se présenter aux examens de la deuxième année de master, et ne pourra valider son année.

DÉBOUCHÉS

Compétences, activités professionnelles :

Compétences : Le juriste spécialisé en protection sociale et rémunérations informe et conseille les clients et collaborateurs sur les questions relatives à la sécurité sociale, au droit des rémunérations, à la protection sociale légale et complémentaire.

Il sait prendre des responsabilités, communiquer et gérer des situations complexes.

Métiers visés :

- Juriste en droit de la protection sociale
- Chargé d'études en protection sociale
- Juriste prévoyance, protection sociale complémentaire
- Juriste contentieux, protection sociale complémentaire
- Juriste droit des rémunérations
- Juriste droit des avantages sociaux

CONTACT

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris-Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@assas-universite.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

Responsables

[Julien Icard](#)

[Emeric Jeansen](#)

Master 1 : scolarité

Centre Assas

92 rue d'Assas 75006 Paris

[Scolarité de master](#)

Master 2 :

12 place du Panthéon - 75231 Paris cedex 05

Centre Val de Grâce - Laboratoire de droit social

Tél : +33 (0)1.53.63.53.31

Mail : psr@assas-universite.fr

PLUS D'INFORMATIONS

<https://pole-langues.u-paris2.fr/fr/master-droit-social-parcours-protection-sociale-remuneration>

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris-Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@assas-universite.fr

Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université